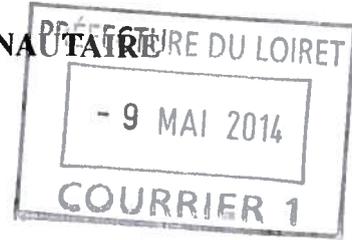


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



50/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysa**beth** CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Création de commissions thématiques intercommunales permanentes.

Conformément aux articles L. 2121-22 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont, soit permanentes (durant tout le mandat), soit temporaires (consacrées à un seul dossier).

Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire et c'est au sein de ces commissions que le travail d'élaboration des délibérations est effectué.

Elles sont composées de conseillers communautaires. Le Conseil peut toutefois prévoir, conformément à l'article L.5211-40-1 du CGCT, la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine. C'est le Conseil qui fixe leur nombre et les désigne, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée). La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Elles sont convoquées par le Président, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

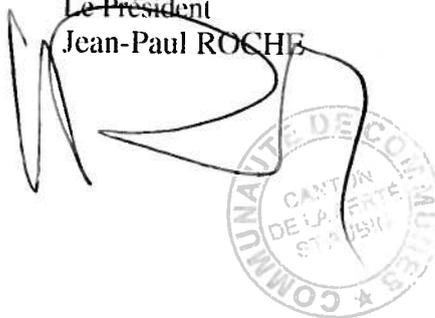
Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mr FROMENT) :

CREE les commissions thématiques communautaires permanentes suivantes, composées de 17 membres chacune, dont au moins 20 % de Conseillers Communautaires :

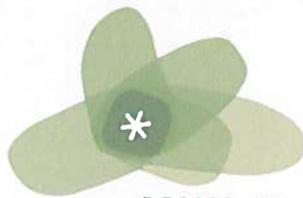
- *Aménagement de l'espace et développement économique*
- *Affaires sociales et logement*
- *Tourisme et culture*
- *Enfance et affaires scolaires*
- *Environnement et cadre de vie*
- *Sport et loisirs*
- *Finances*
- *Communication, NTIC*

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *9/5/14*





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014

51-1/14

Date d'affichage : 5 mai 2014



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Aménagement de l'espace et développement économique* ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 17 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 6 communes, pour siéger à la Commission « *Aménagement de l'espace et développement économique* » :

Vote favorable à l'unanimité :

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

26 voix pour et 1 abstention (Mr Michel TATIN) pour désigner les membres suivants :

Commission « Aménagement de l'espace et développement économique » composée de 17 membres.

Mmes Véronique FAUVE (Ardon), Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin), Géraldine VINCENT (La Ferté St-Aubin), Véronique DALLEAU (La Ferté St-Aubin), Michèle CORMERY (Ligny-le-Ribault),

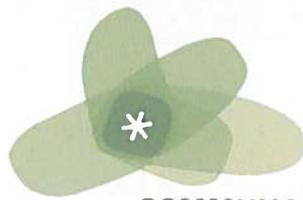
Mrs Guy LASNIER (Ardon), Stéphane CHOUIN (La Ferté St-Aubin), Christophe BONNET (La Ferté St-Aubin), Philippe FROMENT (La Ferté St-Aubin), Jean-Marie THEFFO (Ligny-le-Ribault), Laurent DELORT (Marcilly-en-Villette) Bernard GILBERT (Marcilly-en-Villette), Patrick PILON (Marcilly-en-Villette), Jean-Marc CADET (Ménéstreau-en-Villette), Bertrand DAUDIN (Ménéstreau-en-Villette), Pierre HENRY (Sennely), Jean-Philippe MÉNAGER (Sennely).

Le Président
Jean-Paul ROCHE



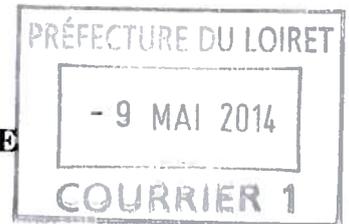
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9 mai 2014.

PRÉFECTURE DU LOIRET
- 9 MAI 2014
COURRIER 1



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



51-2/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Affaires sociales et logement* ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 17 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 6 communes, pour siéger à la Commission « *Affaires sociales et logement* » :

Vote favorable à l'unanimité :

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

Commission « Affaires sociales et logement », composée de 17 membres.

Mmes Odile KOPP (Ardon), Marylène URBANIAK (Ardon), Stéphanie AUGENDRE MENARD (La Ferté St-Aubin), Stéphane HARS (La Ferté St-Aubin), Frédérique de LIGNIERES (La Ferté St-Aubin), Linda RAULT (La Ferté St-Aubin), Manuela CHARTIER (La Ferté St-Aubin), Claire MINIERE (Ligny-le-Ribault), Patricia SOULIER (Ligny-le-Ribault), Monique GUYOT (Marcilly-en-Villette), Carole LANDRY (Marcilly-en-Villette), Sylvie POUPIN (Marcilly-en-Villette),

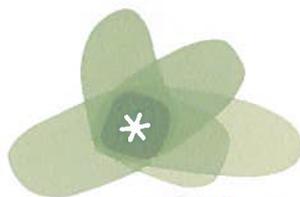
Marie-France PICHARD (Ménestreau-en-Villette), Marie-Annick VATZ, (Ménestreau-en-Villette),
Catherine RECULÉ (Sennely), Laure BERRUÉ (Sennely),
Mr René MARMISSOLLE (La Ferté St-Aubin).

Le Président
Jean-Paul ROCHE



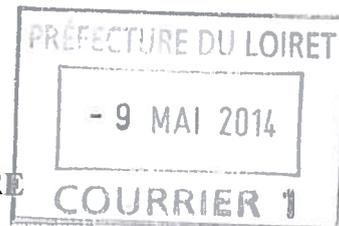
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 05/05/14 .





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 29 avril 2014

51-3/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysa CATHOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Tourisme et culture* ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 17 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 6 communes, pour siéger à la Commission « *Tourisme et culture* » :

Vote favorable à l'unanimité :

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

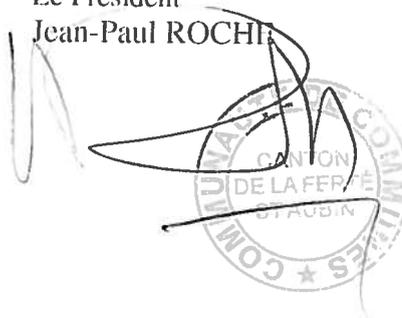
Commission « *Tourisme et culture* », composée de 17 membres,

Mmes Véronique FAUVE (Ardon), Nicole BOILEAU (La Ferté St-Aubin), Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin), Linda RAULT (La Ferté St-Aubin), Stéphanie HARS (La Ferté St-Aubin), Claire MINIERE (Ligny-le-Ribault), Diane NAUDIN (Ligny-le-Ribault), Stéphanie CHARRON (Marcilly-en-Villette), Monique GUYOT (Marcilly-en-Villette), Assma GELÉ (Ménéstreau-en-Villette), Lucie LECOLLOEC (Ménéstreau-en-Villette), Marie-Laure LABBÉ (Sennely) Muriel MARTIN (Sennely).

Mrs Guy LASNIER (Ardon), Dominique THÉNAULT (La Ferté St-Aubin), Marc BRYNHOLE (La Ferté St-Aubin), Olivier CROUZET (Marcilly-en-Villette).

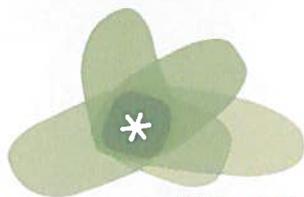
Le Président

Jean-Paul ROCHER



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9/5/14





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



51-4/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysa CATHOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuella CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Enfance et affaires scolaires* ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 17 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 6 communes, pour siéger à la Commission « *Enfance et affaires scolaires* » :

Vote favorable à l'unanimité :

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

Commission « *Enfance et affaires scolaires* », composée de 17 membres.

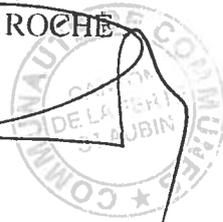
Mmes Nathalie FROUX (Ardon), Stéphanie HARS (La Ferté St-Aubin), Stéphanie AUGENDRE MENARD (La Ferté St-Aubin), Isabelle FIDALGO (La Ferté St-Aubin), Véronique DALLEAU (La Ferté St-Aubin), Sylvie BRETON (La Ferté St-Aubin), Dominique DRUPT (Ligny-le-Ribault), Stéphanie CHARRON (Marcilly-en-Villette), Carole LANDRY (Marcilly-en-Villette), Marie-France

PICHARD (Ménéstreau-en-Villette), Marie-Annick VATZ (Ménéstreau-en-Villette), Muriel MARTIN (Sennely).

Mrs Gaël VERRIER (Ardon), Vincent CALVO (La Ferté St-Aubin), Olivier GRUGIER (Ligny-le-Ribault), Michel POUGET (Marcilly-en-Villette), Jean-Marc PERRUCHE (Sennely).

Le Président

Jean-Paul ROCHE

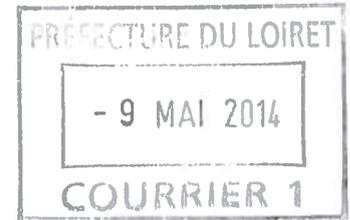


Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9/5/14.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL



DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014

51-5/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysa CATHOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Environnement et cadre de vie* ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 17 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 6 communes, pour siéger à la Commission « *Environnement et cadre de vie* » :

Vote favorable à l'unanimité :

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

Commission « Environnement et cadre de vie », composée de 17 membres.

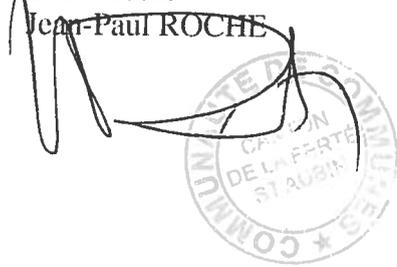
Mmes BILLOT (Ardon), Véronique DALLEAU (La Ferté St-Aubin), Nicole BOILEAU (La Ferté St-Aubin), Colette ROUSSEAU (La Ferté St-Aubin), Michèle CORMERY (Ligny-le-Ribault).

Mrs Marc VILLAR (Ardon), Dominique THENAULT (La Ferté St-Aubin), Christophe BONNET (La Ferté St-Aubin), Emmanuel THELLIEZ (La Ferté St-Aubin), Eric FOUGERET (Ligny-le-Ribault),

Bernard GILBERT (Marcilly-en-Villette), Hervé NIEUVIARTS (Marcilly-en-Villette), Patrick PILON (Marcilly-en-Villette), Olivier DAVID (Ménestreau-en-Villette), Fabrice WEBER (Ménestreau-en-Villette), Jean-Jacques BOUQUIN (Sennely), Francis GARRIDO (Sennely).

Le Président

Jean-Paul ROCHE

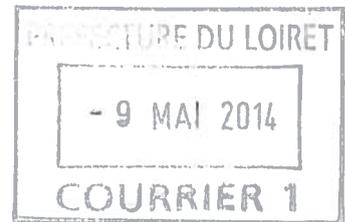


Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9 mai 2014.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014

51-6/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Sports et loisirs ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 17 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 6 communes, pour siéger à la Commission « *Sports et loisirs* » :

Vote favorable à l'unanimité :

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

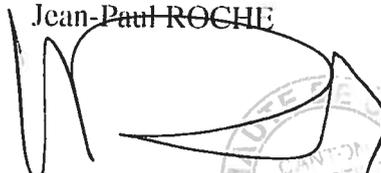
Commission « Sports et loisirs », composée de 17 membres.

Mmes REAU (Ardon), Chloé BORYSKO (La Ferté St-Aubin), Stéphanie CHARRON (Marcilly-en-Villette), Virginie MARTIN (Marcilly-en-Villette).

Mrs Jean-Claude DALLOT (Ardon), Stéphane CHOUIN (La Ferté St-Aubin), Jean-Noël MOINE (La Ferté St-Aubin), Vincent CALVO (La Ferté St-Aubin), Daniel GAUGAIN (La Ferté St-Aubin),

Dominique DESSAGNES (La Ferté St-Aubin), Jérémy GLORIAN (Ligny-le-Ribault), Olivier GRUGIER (Ligny-le-Ribault), Michel POUGET (Marcilly-en-Villette), Eric LEMBO (Ménéstreau-en-Villette), Emmanuel PLASSON (Ménéstreau-en-Villette), Jean-Marc PERRUCHE (Sennely), Laurent LAMBERT (Sennely).

Le Président
Jean-Paul ROCHE



COMMUNE DE LA FERTE ST AUBIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 05/05/14

PRÉFECTURE DU LOIRET
- 9 MAI 2014
COURRIER 1



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL



DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014

51-7/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes du canton de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Finances ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 17 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 6 communes, pour siéger à la Commission « **Finances** » :

Vote favorable à l'unanimité :

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

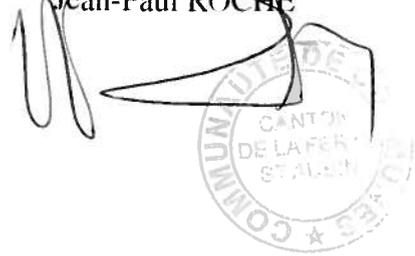
Commission « Finances », composée de 17 membres.

Mmes Monique BILLOT (Ardon), ElysaBETH CATOIRE (Ardon), Anne GABORIT (Ligny-le-Ribault), Mrs Christophe BONNET (La Ferté St-Aubin), Dominique THENAULT (La Ferté St-Aubin), Jean-François KARCZEWSKI (La Ferté St-Aubin), Sébastien DIFRANCHESSO (La Ferté St-Aubin), Pierre LUQUET (La Ferté St-Aubin), Thierry MONTALIEU (La Ferté St-Aubin), Jean-Marie THEFTO (Ligny-le-Ribault), Olivier CROUZET (Marcilly-en-Villette), Hervé NIEUVIARTS

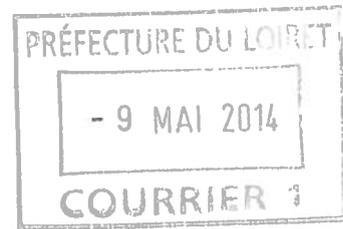
(Marcilly-en-Villette), Patrick PILON (Marcilly-en-Villette), Bertrand DAUDIN (Ménéstreau-en-Villette), Eric LEMBO (Ménéstreau-en-Villette), Pierre HENRY (Sennely), Philippe de DREUZY (Sennely).

Le Président

Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 05/05/14

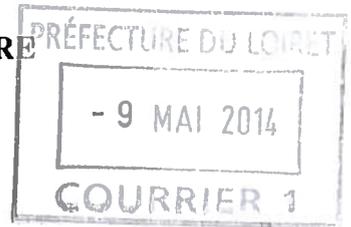




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



51-8/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes du canton de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Communication NTIC ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 17 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 6 communes, pour siéger à la Commission « **Communication NTIC** » :

Vote favorable à l'unanimité :

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

Commission « Communication, NTIC », composée de 17 membres.

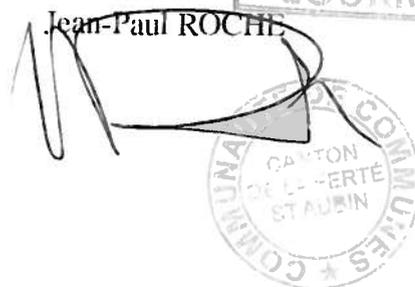
Mmes ElysaBETH CATOIRE (Ardon), Anne REAU (Ardon), Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin), Marion CHERRIER (La Ferté St-Aubin), Stéphanie AUGENDRE MENARD (La Ferté St-Aubin), Nicole BOILEAU (La Ferté St-Aubin), Manuela CHARTIER (La Ferté St-Aubin), Diane NAUDIN (Ligny-le-Ribault), Jocelyne BACHMANN (Marcilly-en-Villette), Monique GUYOT

(Marcilly-en-Villette), Danielle BISSON (Ménestreau-en-Villette), Martine ORLAND (Sennely),
Mrs Vincent CALVO (La Ferté St-Aubin), Marc VALLICIONI (Ligny-le-Ribault), Franck
MACHTELINCK (Marcilly-en-Villette), Fabrice WEBER (Ménestreau-en-Villette), Jean-Luc
GILLET (Sennely).

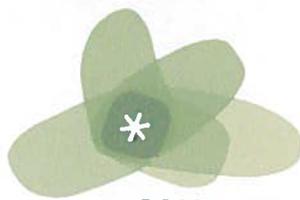


Le Président

Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9/5/14 .



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 29 avril 2014

52/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysa CATHOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics

La Commission d'appel d'offres (CAO) est une instance créée obligatoirement par le Conseil communautaire conformément aux dispositions du Code des marchés publics. Elle est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marché public où elle intervient.

Une ou plusieurs CAO peuvent être créées par la collectivité.

Il est précisé que la CAO, dont la composition est identique à celle de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public, peut être désignée par une délibération spéciale pour jouer le rôle de cette commission pour l'attribution d'une délégation.

Elle comprend le Président ou son représentant, 5 membres titulaires, et 5 suppléants. Ceux-ci sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste (sans panachage, avec titulaires et suppléants sur la même liste), à bulletin secret (sauf en cas de liste unique et/ou en cas d'accord unanime contraire).

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, et à même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

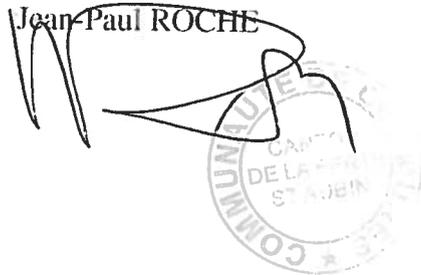
Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 absentions (Mme Manuela CHARTIER et Mr Philippe FROMENT), pour désigner en qualité de **Titulaires de la CAO** : Mmes Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin) Anne GABORIT (Ligny-le-Ribault), Mrs Hervé NIEUVIARTS (Marcilly-en-Villette), Bertrand DAUDIN (Ménéstreau-en-Villette), Jean-Jacques BOUQUIN (Sennely).

Et **suppléants de la CAO** : Mme Elysabeth CATOIRE (Ardon), Mrs Dominique THENAULT (La Ferté St-Aubin), Olivier GRUGIER (Ligny-le-Ribault), Eric LEMBO (Ménéstreau-en-Villette), Marie-Laure BABBÉ (Sennely).

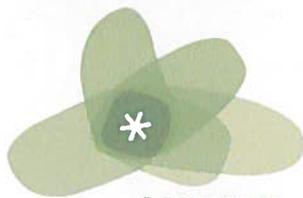
Le Président

Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *9/5/14*.

PRÉFECTURE DU LOIRET
- 9 MAI 2014
COURRIER 1



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014

53/14

Date d'affichage : 5 mai 2014



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modalités de désignation des membres de la C.L.E.C.T.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé entre la communauté de communes et ses communes membres une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

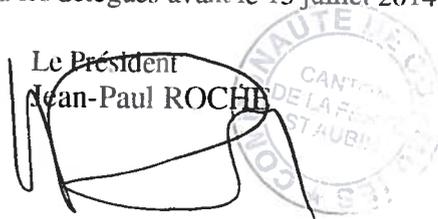
Cette commission est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées : chaque conseil municipal devant disposer d'au moins un représentant. La loi ne fixant aucune autre règle quant à la composition de la CLECT, il appartient au Conseil communautaire de la préciser.

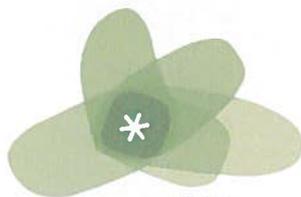
L'ensemble des membres du Conseil Communautaire a pris acte : et FIXE à 7 le nombre de membres de la CLECT : 1 pour Ardon, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, et Sennely ; 2 pour La Ferté Saint-Aubin.

PROPOSE à chaque Conseil municipal de désigner le ou les délégués avant le 15 juillet 2014.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9/5/14

Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



54/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants du Pays Sologne Val Sud.

Le Pays est avant tout un territoire de projets. L'objectif est en effet de fédérer les acteurs locaux dans un programme commun de développement équilibré du territoire, en partenariat avec la Région Centre qui apporte son soutien financier sous la forme d'un Contrat de Pays signé pour une durée de 5 ans.

Le Pays Sologne Val Sud rassemble les communes membres de 4 communautés de communes :

- La Communauté de communes du canton de La Ferté Saint-Aubin
- La Communauté de communes du Val d'Ardoux
- La Communauté de communes Val Sol
- La Communauté de communes du Sullias

La Communauté de communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin dispose elle-même de 2 représentants auprès du Pays Sologne Val Sud.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Pays Sologne Val Sud :

- 2 délégués titulaires

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

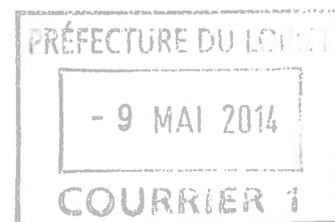
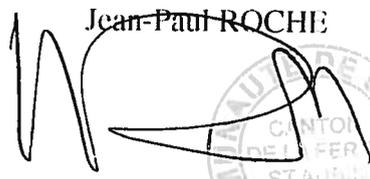
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 absentions (Mme Manuella CHARTIER et Mr Philippe FROMENT).

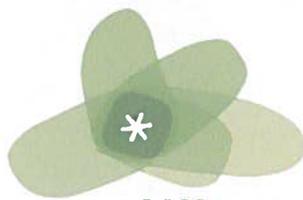
DESIGNE 2 délégués titulaires :

Mme Véronique DALLEAU (La Ferté St-Aubin) et Mr Jean-Paul ROCHE (Ardon).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9 mai 2014

Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014

55/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation d'un représentant auprès du Conseil d'administration du Collège du pré des Rois.

Conformément aux statuts du Collège, il est prévu la désignation d'un représentant de la communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Conseil d'administration du Collège :

- 1 représentant

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

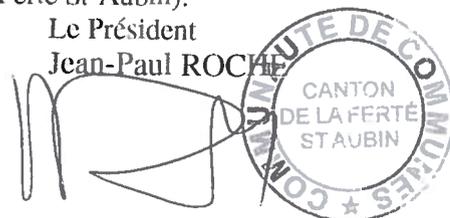
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 24 voix pour et 3 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER),

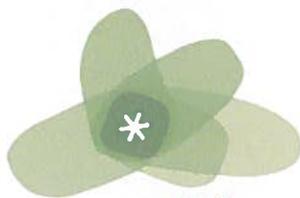
DESIGNE 1 représentant : Mr Olivier GRUGIER (La Ferté St-Aubin).

Le Président

Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *gksuh.*

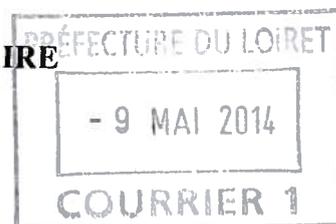




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



56/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation d'un représentant auprès du Conseil d'administration du Collège Jean Rostand.

Conformément aux statuts du Collège, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Conseil d'administration du Collège :

- 2 représentants titulaires
- 1 suppléant
-

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER),

DESIGNE les représentants titulaires :

Mmes Muriel MARTIN (Sennely), Patricia AZAMBOURG (Sennely).

DESIGNE 1 suppléant :

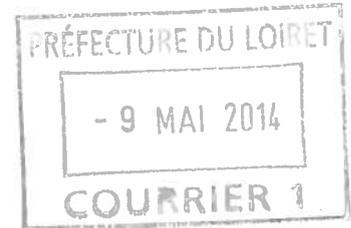
Mme Catherine RECLUSÉ (Sennely).

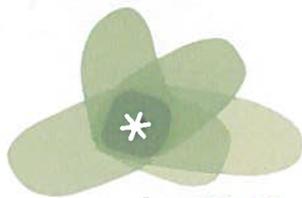
Le Président

Jean-Paul ROCHE



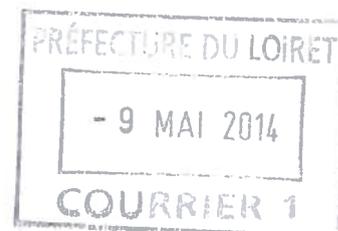
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9 mai 2014





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 29 avril 2014

57/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation d'un représentant auprès de la commission de suivi de site pour l'établissement TDA.

La Commission de suivi de site (CSS - anciennement dénommée CLIC) pour l'établissement TDA, vise à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des établissements concernés et à promouvoir l'information du public. Elle réunit au sein de 5 collèges, les représentants des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des riverains, des exploitants et des salariés de l'établissement TDA. Le mandat des membres est de 5 ans.

L'arrêté préfectoral du 21 mai 2008, prévoit la désignation d'un représentant de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de la Commission de suivi de site pour l'établissement TDA :

- 1 représentant

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions:(Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER),

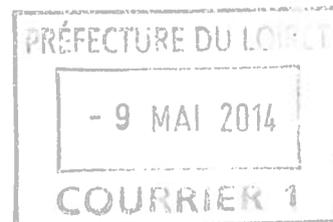
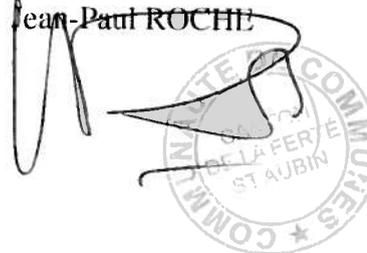
DESIGNE 1 représentant :

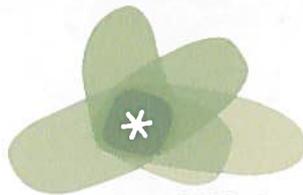
Mme Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *gbsah*

Le Président

Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 29 avril 2014

58/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation d'un représentant auprès du SMIRTOM de Beaugency.

Conformément aux statuts du SMIRTOM, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du SMIRTOM de Beaugency :

- 4 représentants titulaires
- 4 suppléants

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions:(Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER),

DESIGNE 4 représentants titulaires :

Mmes Monique BILLOT (Ardon), Michèle CORMERY (Ligny-le-Ribault), Anne GABORIT (Ligny-le-Ribault), Mr André RAIGNEAU (Ardon),

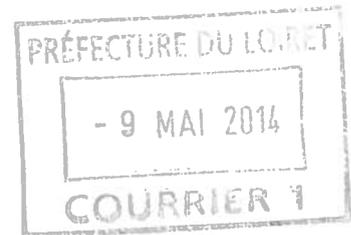
4 représentants suppléants :

Mme Patricia SOULIER (Ligny-le-Ribault), Mrs Guy LASNIER (Ardon), Marc VILLAR (Ardon) et Alex GOUBERT (Ligny-le-Ribault).

Le Président
Jean-Paul ROCHE



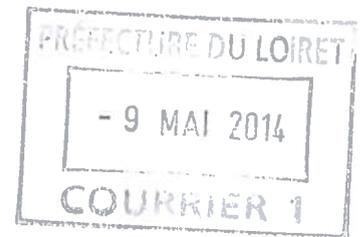
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *Stal*





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Séance du 29 avril 2014

59/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation d'un représentant auprès du SMICTOM de Lamotte Beuvron.

Conformément aux statuts du SMICTOM, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du SMICTOM de Lamotte-Beuvron :

- 4 représentants titulaires
- 4 suppléants

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER),

DESIGNE 4 représentants titulaires :

Mme Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin), Mrs Hervé NIEUVIARTS (Marcilly-en-Villette), Olivier DAVID (Ménéstreau-en-Villette), Pierre HENRY Sennely).

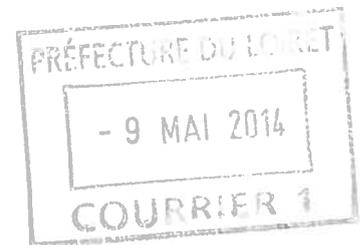
DESIGNE 4 représentants suppléants :

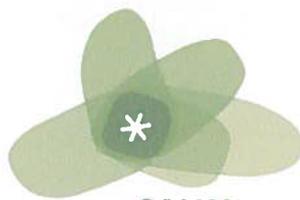
Mmes Véronique DALLEAU (La Ferté St-Aubin), Clarisse LEFEVRE (Marcilly-en-Villette), Patricia AZAMBOURG (Sennely) et Mr Fabrice WEBER (Ménéstreau-en-Villette).

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *05/05/14*.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 29 avril 2014

60/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysa**beth** CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation d'un représentant auprès du Syndicat du Cosson.

Conformément aux statuts du Syndicat, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes, sachant par ailleurs que la Communauté de communes détient la compétence « *entretien des rivières et leurs affluents traversant le territoire communautaire* », depuis le 14 novembre 2006, en lieu et place des communes membres.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Syndicat du Cosson :

- 10 représentants titulaires (2 pour La Ferté Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-villette, Ménéstreau-en-Villette et Sennely) et 5 suppléants (1 pour chaque commune susmentionnée).

Conformément aux statuts du Syndicat, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes, sachant par ailleurs que la Communauté de communes détient la compétence « *entretien des rivières et leurs affluents traversant le territoire communautaire* », depuis le 14 novembre 2006, en lieu et place des communes membres.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut

décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Syndicat du Cosson :

- 10 représentants titulaires (2 pour La Ferté Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely) et 5 suppléants (1 pour chaque commune susmentionnée).

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manucla CHARTIER),

DESIGNE 10 représentants titulaires :

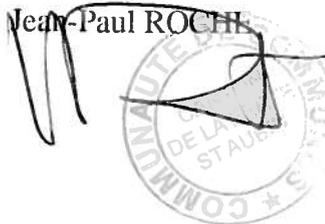
Mmes Véronique DALLEAU (La Ferté St-Aubin), Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin), Michèle CORMERY (Ligny-le-Ribault), Anne GABORIT (Ligny-le-Ribault), Mrs Bernard GILBERT (Marcilly-en-Villette), Jacques ROBERT (Marcilly-en-Villette), Bertrand DAUDIN (Ménestreau-en-Villette), Olivier DAVID (Ménestreau-en-Villette), Jean-Jacques BOUQUIN (Sennely), Pierre HENRY (Sennely).

5 suppléants :

Mmes Dominique DRUPT (Ligny-le-Ribault), Marie-Laure LABBÉ (Sennely), Mrs Dominique THENAULT (La Ferté St-Aubin), Laurent DELORT (Marcilly-en-Villette), Jean-Marc CADET (Ménestreau-en-Villette).

Le Président

Jean-Paul ROCHER



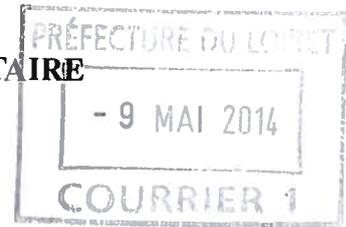
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9/5/14





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



61/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du Syndicat du bassin de l'Ardoux.

Conformément aux statuts du Syndicat, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Syndicat du Bassin de l'Ardoux :

- 2 représentants titulaires et 1 suppléant (Ardon)

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER),

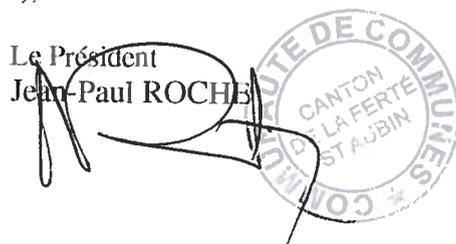
DESIGNE 2 représentants titulaires :

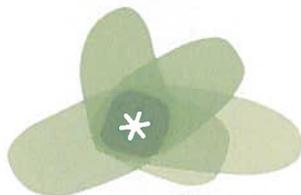
Mrs Jean-Claude DALLOT (Ardon), Marc VILLAR (Ardon),

DESIGNE 1 suppléant Mr Guy LASNIER (Ardon).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le **9/5/14**

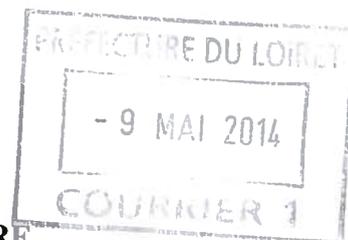
Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 29 avril 2014

62/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du Syndicat du bassin du Loiret.

Conformément aux statuts du Syndicat, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Syndicat du Bassin du Loiret :

- 2 représentants titulaires et 1 suppléant

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER),

DESIGNE 2 représentants titulaires

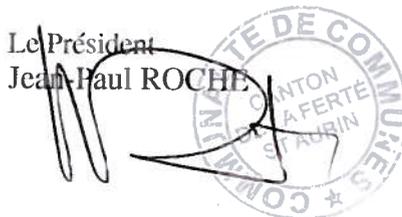
Mrs Bernard GILBERT (Marcilly-en-Villette), Jacques ROBERT (Marcilly-en-Villette)

1 suppléant :

Laurent DELORT (Marcilly-en-Villette).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 05/05/14

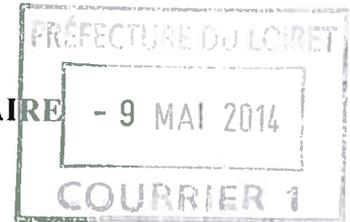
Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 29 avril 2014

63/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de l'Office de Tourisme.

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de l'Office de Tourisme :

- 7 représentants titulaires (2 pour La Ferté Saint-Aubin et 1 pour chacune des autres communes)

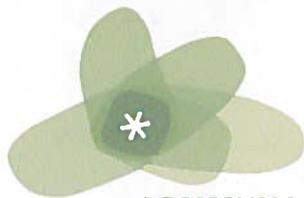
Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER),

DESIGNE 7 représentants titulaires : Mmes Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin), Nicole BOILEAU (La Ferté St-Aubin), Michèle CORMERY (Ligny-le-Ribault), Stéphanie CHARRON (Marcilly-en-Villette), Lucie LECOLLOEC (Ménestreau-en-Villette), Marie-Laure LABBÉ (Sennely), Mr Guy LASNIER.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

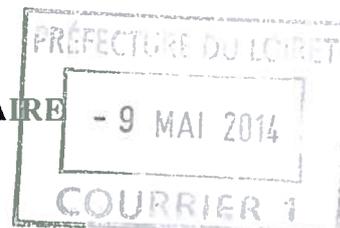




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



64/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de l'Association Halte-Garderie parentale « Les P'tits Loups ».

Conformément aux statuts de l'association, il est prévu la désignation d'un représentant de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner un représentant auprès de l'Association Halte-Garderie parentale « Les P'tits Loups » :

- 1 représentant

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

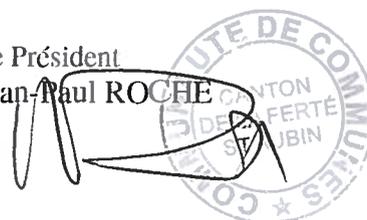
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER),

DESIGNE 1 représentant titulaire : Mme Stéphanie HARS.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 

Le Président

Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



65/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Senneley : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de l'association d'aide à domicile du canton.

Conformément aux statuts de l'association, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner des représentants auprès de l'Association d'aide à domicile du canton de La Ferté Saint-Aubin :

- 6 représentants

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER),

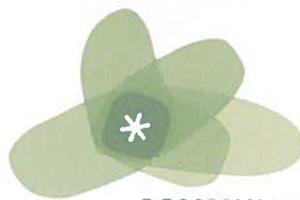
DESIGNE 6 représentants : Mmes Marylène URBANIAK (Ardon), Stéphanie AUGENDRE MENARD (La Ferté St-Aubin), Patricia SOULIER (Ligny-le-Ribault), Monique GUYOT (Marcilly-en-Villette), Marie-France PICHARD (Ménéstreau-en-Villette), Martine ORLAND (Senneley).

Le Président

Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25/05/14.

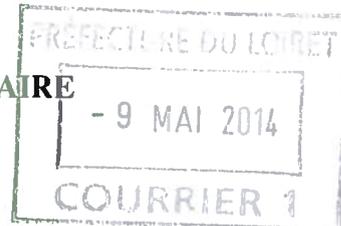




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



66/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysa**BE**TH CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Senneley : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de l'association de soins à domicile Nord Sologne.

Conformément aux statuts de l'association, il est prévu la désignation d'un représentant de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner un représentant auprès de l'Association de soins à domicile Nord Sologne :

- 1 représentant

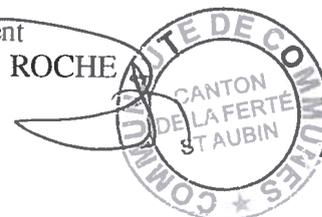
Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

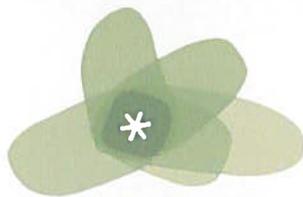
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER),

DESIGNE 1 représentant : Marie-France PICHARD (Ménéstreau-en-Villette).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 05/05/14

Le Président
Jean-Paul ROCHE

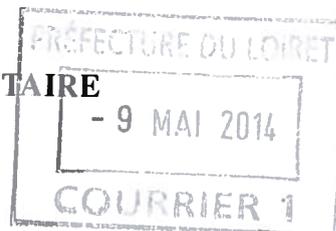




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



67/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du CILS.

Le Centre d'Initiatives Locales de Sologne (CILS), est une association loi 1901, créée en 1995, qui a pour mission l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'insertion de tout public, sans restriction d'âge, dans le domaine de l'emploi.

Conformément aux statuts du CILS, il est prévu que les Maires des six communes membres de la Communauté de communes sont membres de droit du Conseil d'administration du CILS.

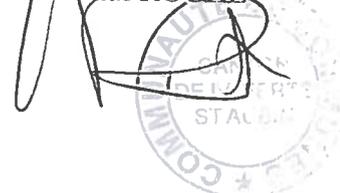
Il convient ainsi de prendre acte de la représentation de la Communauté auprès du CILS par les six Maires des communes membres de la Communauté de communes.

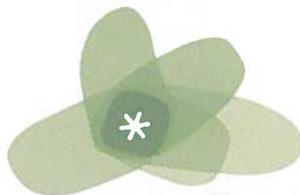
L'ensemble des membres du Conseil Communautaire a pris acte de la représentation de la Communauté auprès du CILS par les 6 Maires des communes membres de la Communauté de Communes.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 

Le Président

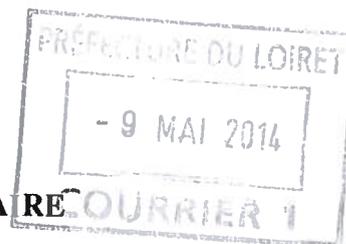
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 29 avril 2014

68/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Délégations du Conseil communautaire à Monsieur Président.

Les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10, permettent au Conseil communautaire de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration de l'établissement,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

DE DECIDER, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Président les délégations suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fourniture et services, et à 200 000 € pour les marchés de travaux. Le Conseil communautaire restera compétent au-delà de ces limites.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- Autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE par ailleurs qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement du Président, délégation est provisoirement donnée à un vice - président, dans l'ordre des nominations, pour prendre l'ensemble des décisions normalement déléguées à Monsieur le Président.

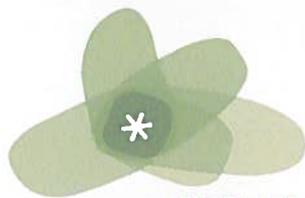
AUTORISE Monsieur le Président à donner délégation au Directeur général des services, et en son absence au Directeur général adjoint, pour engager toute dépense d'un montant unitaire inférieur à 3 000 € HT, au titre du 2nd point de la liste des délégations.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *JPSH*.

Le Président
Jean-Paul ROCHE







COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 29 avril 2014

69/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

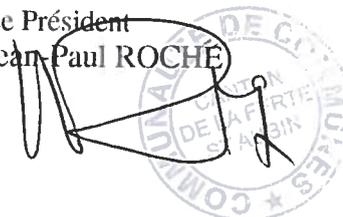
Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes du SMIRTOM de Beaugency.

Le comité syndical du SMIRTOM de Beaugency a fixé la contribution de la communauté de communes du canton de La Ferté Saint-Aubin à la somme de 249 242,28 € pour l'exercice 2014.

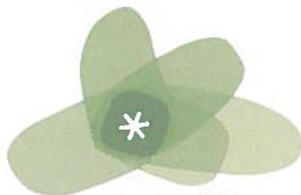
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, de fixer les taux 2014 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme suit, pour les communes d'Ardon et Ligny le Ribault.

	Bases 2014	Taux proposés pour 2014	Produits attendus	Rappel du taux 2013
ARDON	1 080 164 €	12 %	129 619,68 €	12 %
LIGNY LE RIBAUT	996 855 €	12 %	119 622,60 €	12 %

Le Président
Jean-Paul ROCHE

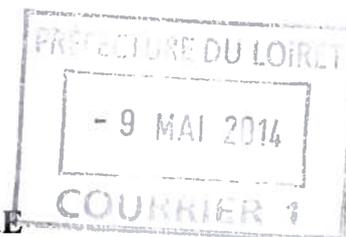


Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *Sts/14*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 29 avril 2014

70/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes du SMICTOM de Sologne.

Le comité syndical du SMICTOM de Sologne a fixé la contribution de la Communauté de communes du canton de La Ferté Saint-Aubin à la somme de **1 090 226 €** pour l'exercice 2014.

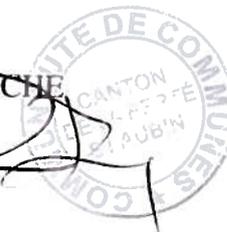
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les taux 2014 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit, pour les communes de La Ferté Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménéstreaux-en-Villette et Sennely.

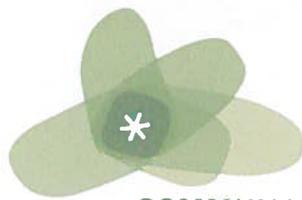
	Bases 2014	Taux proposés pour 2014	Produits attendus	Rappel du taux 2013
LA FERTE SAINT-AUBIN	5 444 221	12,80%	696 860	13,80 %
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 475 658	12,80%	188 884	13,80 %
MENESTREAU-EN-VILLETTE	1 070 240	12,80%	136 991	13,80 %
SENNELY	527 268	12,80%	67 491	13,80 %

Monsieur le Président sera chargé de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *gsblm*

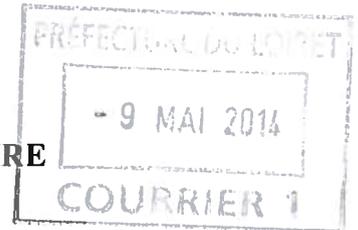
Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 29 avril 2014

71/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote des taux de fiscalité 2014.

Vu la loi de finances n°2012-1510 du 29 décembre 2012 qui fixe la date limite du vote des budgets et des taux de fiscalité directe locale au 30 avril (année électorale) et modifie l'article 1639 A du Code général des impôts et l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales en conséquence.

Considérant qu'au regard du contexte budgétaire, il n'est pas nécessaire de faire appel à une fiscalité additionnelle en 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, 26 voix pour et 1 voix contre (Michel TATIN) d'adopter les taux suivants pour l'exercice 2014 :

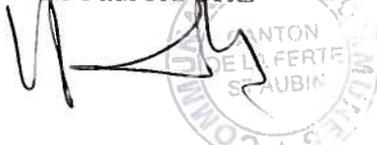
TAXES	RAPPEL TAUX 2013	TAUX 2014 INCHANGES
TAXE D'HABITATION	7,02%	7,02%
TAXE FONCIERE BATIE	0,80%	0,80%
TAXE FONCIERE NON BATIE	3,05%	3,05%

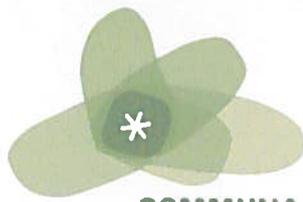
TAXES	RAPPEL TAUX 2013	TAUX 2014 INCHANGES
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRIS	24,18%	24,18%

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 

Le Président

Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014

72/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Fixation de l'indemnité de Conseil du receveur municipal.

Le Conseil décide d'attribuer à Monsieur le Receveur municipal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622,45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867,35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489,80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679,61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714,31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449,02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673,53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 d'euros à raison de 0,10 ‰



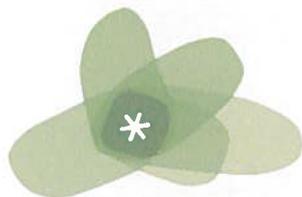
En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer à Monsieur le Receveur municipal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9/5/14

Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



73/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de servitude avec ERDF sur la parcelle AV 74 zone de La Chavannerie.

Suite à la création de Sologne Biogaz, ERDF doit alimenter en Basse Tension souterraine l'entreprise depuis le poste de transformation SACHA existant. Les travaux seront situés sur la parcelle AV 74, propriété de la Communauté de Communes. Il est donc nécessaire de passer une convention de servitudes entre la Communauté de Communes et ERDF afin d'autoriser cette dernière à réaliser dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation Basse Tension souterraine sur une longueur totale d'environ 33 mètres. Cette convention sera signée selon les termes du document annexé à la présente délibération et les travaux seront réalisés selon le plan défini par la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

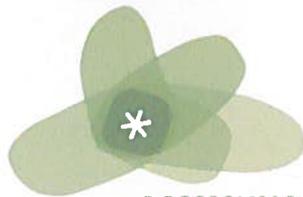
AUTORISE ERDF à réaliser des travaux sur la parcelle AV 74 afin de raccorder en Basse Tension l'entreprise Sologne Biogaz.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de servitudes.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *Staubin*

Le Président
Jean-Paul ROCHE

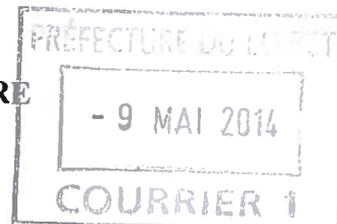




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 avril 2014



74/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elisabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manucla CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Cession d'un bâtiment à l'entreprise MECANICKEL – ZA de Ménestreau-en-Villette.

L'entreprise Mécanickel, gérée par Monsieur David BAETENS, est implantée sur la commune de Ligny-le-Ribault. Elle est aujourd'hui trop à l'étroit et, dans une situation d'expansion, souhaite agrandir ses locaux en achetant le bâtiment industriel situé 190 rue des Falourdes à Ménestreau-en-Villette.

Cet atelier relais, acheté par la Communauté de Communes à la commune en 2007, présente une superficie de 500 m² au sol complétée par un espace bureau et show room de 200 m² en mezzanine. Soit une surface totale de 700 m². Il est implanté sur les trois parcelles cadastrées AH 35, AH 36 et AH 37 pour une superficie foncière totale de 2 001 m². Il sera nécessaire de grever la parcelle AH 37 d'une petite pointe d'environ 12 m² afin de conserver la desserte des parcelles situées à l'arrière de ce bâtiment.

Ce bâtiment est libre depuis 2009 car une entreprise qui s'était engagée par bail à occuper le local n'en a jamais pris possession. Il avait de plus subi de nombreuses dégradations du fait de l'occupant précédent. La société MECANICKEL propose un prix d'achat de 215 000 € net vendeur. Prix qui semble cohérent au regard du marché et de l'état du bâtiment.

Le service de France Domaine ayant été saisi le 13 mars 2014 concernant la vente de ce bâtiment.

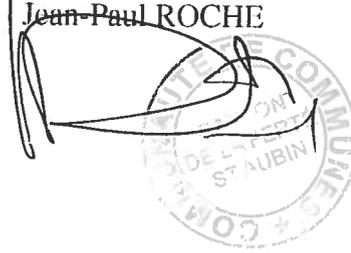
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VEND à la Société Mécanickel représentée par son gérant David BAETENS, le bâtiment industriel de 500 m² au sol implanté sur les parcelles cadastrées AH 35, AH 36 et AH 37p pour une superficie foncière totale de 1 988 m² au prix de 215 000 € net vendeur.

AUTORISE son Président à signer l'acte à intervenir

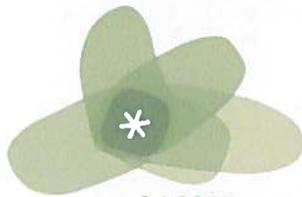
CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale Fertésienne, les frais étant supportés par l'acquéreur.

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9 mai 2014.

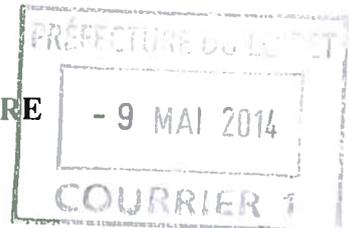




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



75/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Déclassement d'une partie de l'avenue Lowendal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de la Voirie Routière,

VU les délibérations du Conseil Municipal de La Ferté Saint-Aubin réuni le 12 décembre 2013, et du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2014,

VU le dossier soumis à enquête publique, et le rapport avec ses conclusions du commissaire enquêteur en date du 19 mars 2014,

La Communauté de communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin souhaite clore l'emprise foncière située entre la parcelle BM 20, appartenant à la Ville de la Ferté Saint-Aubin, située en pied de talus SNCF et la parcelle supportant le complexe aquatique. Cette emprise relève du Domaine Public communal et représente une surface d'environ 685 m².

Lorsque le projet de complexe aquatique sera achevé, les sorties de secours, l'évacuation des blessés et les accès techniques déboucheront sur cette emprise. La clôture du site permettra de mettre en sécurité les installations et les accès.

Par délibération 12 décembre 2013, et dans le cadre du projet de centre aquatique, le Conseil municipal de la Ville de la Ferté Saint-Aubin engageait la procédure de déclassement d'une partie de l'avenue Lowendal. Par délibération du 20 janvier 2014, le Conseil communautaire décidait que les frais liés à l'enquête publique seraient à la charge de la Communauté de Communes.

L'enquête publique s'est déroulée du 26 février au 14 mars 2014. Aucune remarque n'a été émise sur le registre de concertation mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en date du 19 mars 2014.

Considérant que la liaison pour les piétons et les cycles entre la rue des temples, l'avenue Lowendal et la rive gauche du Cosson sera maintenue par un cheminement existant à l'est du complexe aquatique.

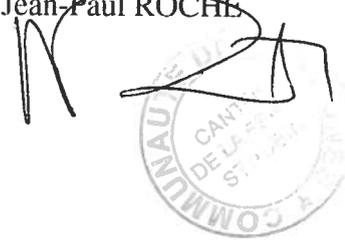
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

SOLLICITE un géomètre pour procéder au bornage de la parcelle,

ACCEPTÉ LA MISE A DISPOSITION par la commune de La Ferté Saint-Aubin de la parcelle créée par déclassement du domaine public, ainsi que de la parcelle BM 20,

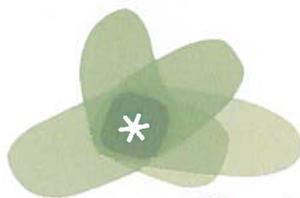
DIT que les frais liés au bornage seront à la charge de la Communauté de Communes.

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *9/5/14* .





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 29 avril 2014

76/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme Blysbeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : **Transfert de deux agents communaux vers la Communauté de Communes.**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Communauté de communes a pris la compétence « *renovation, entretien et gestion du Bassin d'apprentissage Fixe (BAF), situé à La Ferté Saint-Aubin* ». La ville de La Ferté Saint-Aubin a ainsi transféré la gestion et l'entretien du BAF à la Communauté de communes.

Ce faisant, les deux MNS (maître nageur sauveteur) affectés au BAF, dans lequel ils encadrent et développent les activités sportives aquatiques, ont été mis à disposition de la CCLFSA par la ville, et non pas transférés, ces derniers effectuant partiellement des missions pour le compte de la commune.

Or, le BAF sera supprimé à l'ouverture du Complexe aquatique du Cosson qui reprendra les activités du BAF. Ce faisant, le MNS du BAF encore en poste (le second ayant muté pour une autre collectivité) sera pleinement affecté au Complexe aquatique du Cosson. Il aura pour principales missions d'assurer la surveillance, l'encadrement et le développement des activités aquatiques auprès des différents publics de l'établissement.

L'agent bénéficiera du maintien, à titre conservatoire, de sa rémunération perçue comme agent municipal.

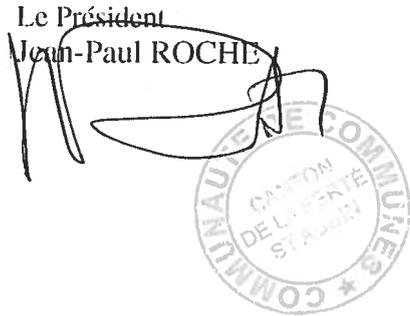
Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 18 mars 2014.

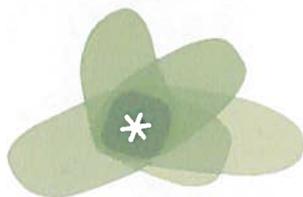
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de transférer un agent de la commune de La Ferté Saint-Aubin, éducateur des APS à temps complet, occupant un poste de Maître nageur sauveteur, vers les effectifs de la Communauté de communes, le poste ayant d'ores et déjà été créé par délibération du Conseil communautaire.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9/5/14 .

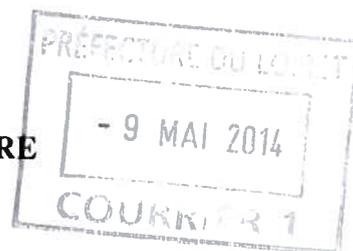
Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2014



77/14

Date d'affichage : 5 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 29 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Remboursement de frais d'intervention bancaire.

Suite à des problématiques informatiques, conjuguées avec des obligations de paramétrages non habituels (DADS, mise en place du prélèvement à la source de la protection complémentaire sociale des agents) et une absence prolongée au sein du service des ressources humaines, les salaires de janvier 2014 n'ont pas pu être versés dans les délais prévus aux échéanciers des paies. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire de rembourser les frais d'intervention bancaire supportés par les agents concernés sur présentation d'un justificatif. Ces sommes seront remboursées sur les salaires de mai 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE DE REMBOURSER les frais d'intervention bancaire correspondant au retard dans le versement de la paie de janvier 2014, sur présentation de justificatifs.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 

Le Président
Jean-Paul ROCHE

